NATIONS UNIES **EP**

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.
RESTREINTE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/29
20 février 1999

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

Vingt-septième réunion
Montréal, 24-26 mars 1999

PROPOSITION DE PROJETS : NIGER

Ce document comprend les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Plan de gestion des frigorigènes

• Formation des douaniers	PNUE
• Programme de formation des formateurs dans le secteur de la réfrigération	PNUE
• Mise en œuvre d'un programme national de récupération et de recyclage des frigorigènes	PNUD
• Surveillance des activités comprises dans le PGF	PNUD

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET
NIGER

SECTEUR : RÉFRIGÉRATION Consommation sectorielle d'ODS (1998) : 29 tonnes ODP

Seuils de coût-efficacité du secteur : PGF S.o.

Titre du projet :

Plan de gestion des frigorigènes : Formation des douaniers
Programme de formation des formateurs dans le secteur de la réfrigération
Mise en œuvre d'un programme national de récupération et de recyclage des frigorigènes
Surveillance des activités comprises dans le PGF

Données relatives au projet	**PLAN DE GESTION DES FRIGORIGÈNES**
Élimination des ODS (tonnes ODP)	5,8
Durée prévue du projet (mois)	24
Surcoûts d'investissement ($US)	232 058
Fonds pour imprévus (%)	10
Surcoûts d'exploitation ($US)	-
Coût total du projet ($US)	232 058
Participation locale au capital (%)	100
Pourcentage des exportations (%)	-
Montant demandé (US $) {Initial}	232 058
{Révisé}	
Rapport coût-efficacité ($US/kg)	207 558
Agence nationale de coordination	S.o.
Agences d'exécution	Ministère des Installations hydrauliques et de l'Environnement
Analyse technique effectuée?	PNUD PNUE
	S.o.

Recommandations du Secrétariat	
Montant demandé ($US)	207 558
Incidences du projet (tonnes ODP)	5,8
Rapport coût-efficacité ($US/kg)	S.o.
Coûts d'appui de l'agence d'exécution ($US)	26 983
Coût total pour le Fonds multilatéral ($US)	

DESCRIPTION DU PROJET

Plan de gestion des frigorigènes :

1. La consommation totale d'ODS dans le secteur de la réfrigération a été évaluée à 29 tonnes ODP dans le pays en 1998, plus particulièrement dans les sous-secteurs de la réfrigération, de la climatisation et des climatiseurs d'automobiles. Les données recueillies dans le cadre d'une enquête effectuée en 1998 révèlent qu'il existe plus de 300 techniciens en réfrigération au pays et 200 ateliers de service de différentes tailles. Ces ateliers font l'entretien et la réparation d'équipement de réfrigération domestique, commercial et industriel. Plusieurs font également l'entretien de climatiseurs d'automobile.

2. Le plan d'action du gouvernement a pour but d'élaborer et de mettre à exécution certaines mesures de contrôle dont l'adoption d'une réglementation et de taxes sur l'importation, la consommation et la distribution d'ODS favorisant les solutions de remplacement des ODS; la sensibilisation du public; la formation et l'accréditation de techniciens de service en réfrigération et en climatisation, et la mise en oeuvre d'un programme national de récupération et de recyclage des frigorigènes.

3. Le PGF comprend deux programmes de formation de base. Le premier est destiné aux agents de douanes (inspecteurs, contrôleurs et policiers des douanes) et a pour but de découvrir et d'élaborer des techniques pour recueillir et rapporter la consommation d'ODS importées et d'équipement de réfrigération à base d'ODS. Ce programme comprend la somme de 13 000 $US pour des trousses de détection des ODS. Le deuxième est un programme de formation des formateurs sur les bonnes techniques de gestion destiné aux techniciens en réfrigération. Ce programme a pour but d'améliorer les pratiques de service et d'entretien afin de prévenir l'émission volontaire ou accidentelle d'ODS dans l'atmosphère et de permettre l'utilisation de l'équipement jusqu'à la fin de sa vie utile. Chacun des programmes de formation comprend des coûts d'assistance, de surveillance et d'évaluation (22 000 $US pour les deux programmes).

4. Le PGF comprend également un projet secondaire de création d'un réseau de récupération et de recyclage réunissant 19 centres de récupération (y compris les centres du programme de formation sur les bonnes pratiques d'entretien) et 3 centres de recyclage pour le secteur de la réfrigération commerciale et industrielle, au coût de 75 600 $US. Ce projet comprend trois ateliers d'un jour destinés aux techniciens de service comprenant des démonstrations pratiques de l'équipement de récupération et de recyclage.

5. L'exécution de ces projets donnera lieu à la récupération et au recyclage de 5,8 tonnes de CFC par année. Cette quantité ne comprend pas les frigorigènes récupérés grâce aux bonnes techniques d'entretien enseignées lors des séminaires de formation.

6. Le Secrétariat de l'ozone du Niger assurera la surveillance, la coordination et l'exécution des activités d'élimination proposées dans le PGF. Il allouera et distribuera l'équipement et surveillera la qualité des frigorigènes récupérés et recyclés. Le projet comprend la somme de 15 455 $ $US pour les services d'un conseiller local qui recueillera les données dans tous les ateliers de service participant au projet de récupération et de recyclage.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

1. Le Secrétariat a demandé à savoir si les données sur la consommation de CFC, le nombre d'appareils de réfrigération entretenus et le nombre d'ateliers et de techniciens de service au pays présentées dans la proposition avaient été confirmées pendant la préparation du projet. Le PNUD a mentionné qu'une enquête avait été menée auprès des plus grands ateliers de service des trois grandes villes du pays pendant la préparation du projet. L'utilisation d'équipement de réfrigération est peu répandue à l'extérieur des trois grandes villes du pays. De plus, la plupart des appareils de réfrigération sont réutilisés (usagés), de sorte que les pannes sont plus fréquentes.

2. Le PNUE et le PNUD ont informé le Secrétariat que le délai de 18 mois nécessaire à l'exécution des programmes de formation est considéré comme optimal pour ce genre d'activités. Les six premiers mois sont consacrés à la mise en œuvre des principaux préalables à la formation; la deuxième période de six mois est consacrée à la formation de techniciens de service supplémentaires et la troisième période de six mois est consacrée à la tenue de programmes de contrôle et d'évaluation afin de s'assurer que les connaissances acquises lors des programmes de formation sont mises en pratique.

3. Le niveau de financement demandé pour les programmes de formation a été modifié après l'exclusion des trousses de détection des CFC (entraînement des douaniers) et la modification des coûts associés à la logistique des ateliers et à l'assistance, la surveillance et l'évaluation du projet.

4. Le Secrétariat et les agences d'exécution (PNUD et PNUE) ont aussi discuté de l'envergure du programme de récupération et de recyclage par rapport à la quantité de CFC consommés et leur distribution sectorielle, ainsi que des modalités de coordination et d'exécution des activités du PGF, y compris leur coût, du rôle du Bureau de protection de la couche d'ozone en matière de surveillance et d'évaluation, des responsabilités des bureaux gouvernementaux et des associations industrielles pendant l'exécution du PGF ainsi que de l'engagement du gouvernement envers son exécution.

RECOMMANDATIONS

1. Le Secrétariat recommande l'approbation générale du projet aux niveaux de financement et aux coûts d'appui connexes précisés dans le tableau ci-dessous:

Projet	Coût du projet $US	Coût d'appui $US	Agence d'exécution
Exécution du plan de gestion des frigorigènes :			
a) Formation des douaniers	63 000	8 190	PNUE
b) Programme de formation des formateurs dans le secteur de la réfrigération	41 500	5 395	PNUE
c) Mise en oeuvre d'un programme national de récupération et de recyclage des frigorigènes	87 603	11 388	PNUD
d) Surveillance des activités comprises dans le PGF	15 455	2 009	PNUD

2. De demander au PNUD de ne pas décaisser les fonds approuvés pour le programme de récupération et de recyclage jusqu'à l'entrée en vigueur des mesures réglementaires, législatives et fiscales proposées par le gouvernement du Niger.